

Local à déterminer

PHI-2028 : PENSÉE CRITIQUE ET DIALOGUE

Plan de cours

RESPONSABLE DU COURS

Nom	Rémi Tison
Local	W-5285
Téléphone	438-863-8464
Disponibilités	Sur demande
Courriel	tison.remi@uqam.ca

DESCRIPTION DU COURS

S'appuyant sur des documents choisis dans un large corpus renvoyant aux différents types de discours (savant, populaire, etc.) le cours abordera l'analyse argumentative par le biais d'exemples concrets et de thèmes d'actualité. Seront étudiés, notamment, la distinction, entre le raisonnement inductif et le raisonnement déductif, la notion de preuve, et les divers types de raisonnements fallacieux (pétition de principe, argument *ad hominem*, présupposition de l'antécédent, présupposition du conséquent, etc.) Le cours s'intéressera aussi aux différentes modalités que peut prendre le dialogue, en mettant en évidence les règles formelles qui doivent gouverner cette forme de l'échange intellectuel.

OBJECTIFS DU COURS

L'objectif de ce cours est de présenter les outils conceptuels qui permettent d'évaluer les idées, les croyances, ainsi que les arguments qui les étayent, de même que leur mise en œuvre effective dans un contexte dialogique. Les étudiants y apprendront à identifier les différentes formes d'arguments et à évaluer leurs limites et leurs mérites respectifs.

Semaine 1 – 9 septembre 2021 : Introduction au cours

Pas de lecture

Semaine 2 – 16 septembre 2021 : Propositions et arguments

Lecture obligatoire : Chapitre 1 de Montminy (2009) – Raisonement et pensée critique : une introduction à la logique informelle

Lecture complémentaire : Introduction de Brenner (1993) – Logic and Philosophy: An Integrated Introduction

Semaine 3 – 23 septembre 2021 : Les sophismes et autres problèmes d'argumentation

Lecture obligatoire : Chapitre 9 de Montminy (2009) – Raisonement et pensée critique : une introduction à la logique informelle

Lecture complémentaire : Violet (2020) – Fauxphismes : une introduction

Semaine 4 – 30 septembre 2021 : Bases d'épistémologie

Lecture obligatoire : À venir

Lecture complémentaire : Blaauw et Pritchard (2005) – Epistemology A-Z

Semaine 5 – 7 octobre 2021 : Scepticisme et relativisme

Lecture obligatoire : Chapitre 5 de Boghossian (2009)

Semaine 6 – 14 octobre 2021 : L'épistémologie comme forme d'éthique

Lecture obligatoire : Clifford (1876) – L'éthique de la croyance

Lecture complémentaire : Charbonnier (2015) – Les « vertus épistémiques » : un champ de problèmes crucial pour les sciences de l'éducation

Semaine 7 – 21 octobre 2021 : Examen de mi-session (30%)

Semaine 8 – 28 octobre 2021 : Semaine de lecture

Semaine 9 – 4 novembre 2021 : Intelligence collective

Remise des consignes pour le travail final (30%) – À remettre au plus tard le 23 décembre

Lecture obligatoire : Landemore (2013) – Pourquoi le grand nombre est plus intelligent que le petit nombre

Lecture complémentaire : Solomon (2006) – Groupthink versus wisdom of the crowd

Semaine 10 – 11 novembre 2021 : La pratique de l'argumentation en contexte

Lecture obligatoire : Cohen (2005) – Les arguments qui se retournent contre nous

Lecture complémentaire : Leslie (2021) – How to have better arguments online

Semaine 11 – 18 novembre 2021 : Marché cognitif et médias

Lecture obligatoire : Bronner (2013) – La démocratie des crédules : Introduction

Lecture complémentaire : Thi Nguyen (2018) – Why it's as hard to escape an echo chamber as it is to flee a cult

Semaine 12 – 25 novembre 2021 : Injustices épistémiques

Atelier de la Chaire de recherche du Canada sur l'agentivité et l'injustice épistémique

Lecture obligatoire : Dotson (2018) – Conceptualiser l'oppression épistémique

Capsule d'Amandine Catala sur les injustices épistémiques

Lecture complémentaire : Chapitre 1 du Routledge Handbook of Epistemic Injustice (2017)

Semaine 13 – 2 décembre 2021 : Rationalité classique et rationalité écologique

Lecture obligatoire : Stich (2005) – L'homme est-il un animal rationnel?

Lecture complémentaire : Goldstein et Gigerenzer (2002) – Models of ecological rationality

Gardair (2007) – Heuristiques et biais

Semaine 14 – 9 décembre 2021 : Récapitulation de la matière

Pas de lecture

Semaine 15 – 16 décembre 2021 : Examen final (40%)

Pas de lecture

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours consistera la plupart du temps en un exposé magistral. La participation sera fortement encouragée, et quelques cours contiendront des exercices et des activités.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Examen de mi-session	30 %	21 octobre 2021
Travail final	30 %	23 décembre 2021
Examen final	40 %	16 décembre 2021

Présentation matérielle

Pour la présentation des travaux écrits, consulter le Guide de présentation des travaux de premier cycle en philosophie : <https://philo.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/72/2017/11/1er-cycle-presentation.pdf>

Critères de correction

Les critères d'évaluation sont 1) la justesse des réponses, 2) la clarté des explications, 3) la cohérence, 4) l'enchaînement logique des idées

5% seront retirés par jour de retard lors de la remise du travail final

Barème de notation Philosophie

Notation littérale	Notation chiffrée	Notation en %	Évaluation de l'apprentissage
A+	4.3	90 - 100	Excellent
A	4.0	85 - 89	
A-	3.7	80 - 84	
B+	3.3	77 - 79	Très bien
B	3.0	73 - 76	
B-	2.7	70 - 72	
C+	2.3	65 - 69	Bien
C	2.0	60 - 64	
C-	1.7	57 - 59	
D+	1.3	54 - 56	Passable
D	1.0	50 - 53	
E	0.0	moins de 50	Échec

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS

Par leur présence en classe au moment convenu par le professeur ou le chargé de cours, les étudiants deviennent responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique. De plus, par des comportements éthiques et une attitude professionnelle, ils assurent le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des autres étudiants du groupe, des responsables de cours et de l'ensemble de la communauté universitaire.

[La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à l'adresse : [Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants](#)]

La commission des études de l'UQAM recommande d'intégrer l'encart sur le harcèlement sexuel et la politique 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré et consiste en une pression indue exercée sur une personne, soit pour obtenir des faveurs sexuelles, soit pour ridiculiser ses caractéristiques sexuelles.

La Politique n° 16 identifie, notamment, les comportements suivants comme des violences à caractère sexuel :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514 987-0348

calacs@uqam.ca

trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514 987-3185

Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : situation.handicap@uqam.ca

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>